

# Bulletin provincial



N° 02

2018

12 MARS

Direction générale provinciale

## REPRESENTATIONS

—  
Objet : Désignation de Mme Charlyne MORETTI, Présidente du Conseil provincial, au sein de l'assemblée générale

### Association des Provinces Wallonnes

—

LE CONSEIL PROVINCIAL DU HAINAUT,

Vu l'article L2223-14 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation qui précise que « Le Conseil provincial désigne ses représentants au sein du Conseil d'administration de l'ASBL » ;

Considérant le remplacement de droit de M. Tommy Leclercq, Gouverneur provincial, par Mme Charlyne MORETTI en tant que membre de l'ASBL « APW » ;

Considérant la désignation de Mme la Présidente du Conseil provincial, Charlyne MORETTI, par l'ASBL en tant que membre de l'ASBL « APW » ;

Sur proposition du Collège provincial,

ARRETE

Article 1 : le Conseil provincial décide :

De désigner Mme la Présidente du Conseil provincial, Charlyne MORETTI, en tant que membre, représentant la Province de Hainaut au sein de l'ASBL « APW » à Namur.

En séance à MONS, le 24 octobre 2017.

LE DIRECTEUR GENERAL PROVINCIAL,  
(S) Patrick MELIS

LA PRESIDENTE,  
(S) Charlyne MORETTI

**“Soit la résolution du Conseil provincial en date du 24 octobre 2017 qui précède, insérée au Bulletin provincial en vertu du Décret du 12 février 2004 organisant les Provinces wallonnes, codifié dans le Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation (CDLD)”**

Le 11 janvier 2018

Le Directeur général provincial,  
(S) Patrick MELIS

La Présidente,  
(S) Charlyne MORETTI